

Les Dangers d'Internet

2018/11

Daniel DURAND

Dangers d'Internet - Sommaire

Mails douteux

Les sites d'achats

Réseaux sociaux

10 Conseils de la CNIL

Reconnaissance des Mails douteux

- ♦ Adresse mail émettrice (nom explicite <nom@domain>)
 - Adresse correcte : Daniel DURAND <duranddl1951@gmail.com>
 - Adresse fausse :
 - Daniel DURAND <Blurrov@b-6wf41vsm.nacbacon.com>
 - Daniel DUXAND <duranddl1951@gmail.com>
- ♦ Contenu du mail
 - Langue étrangère
 - Mauvais français , fautes d'orthographe
 - Ce qui est proposé : gagner de l'argent, remboursement, ...
 - Des liens bizarres (ne pas cliquer mais voir ce qui s'affiche quand on met la souris dessus)

Phishing (hameçonnage)

- Technique pour récupérer vos informations via un mail
- Se fait passer pour une banque, une administration (impôts, sécu, ...), EDF, un ami, ... (dans l'email, dans le contenu ou dans les sites adressés par les liens contenus)
- Ils peuvent être très très très bien imités
- Mais, restent douteux si on regarde de près

Pièces jointes – risques si le mail paraît douteux

- Infecter l'ordinateur avec un virus
- Installer un collecteur d'info (emails, ...)

Comment éviter les problèmes ?

- *Lire très attentivement le mail au moindre doute*
- *Ne jamais répondre à un mail douteux*
- *Ne pas cliquer sur les liens contenus*
- *Ne pas ouvrir les pièces jointes*
- *Ne jamais communiquer d'infos personnelles* en réponse à ces mails
(N° SS, RIB, N° Carte bancaire, ...)
- *Capture d'écran (→ outil de capture)*
- *Signaler en envoyant l'image d'écran*
 - *A un site de signalement:*
<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>
<http://www.signal-spam.fr>
 - *Au site usurpé*

Dangers avec les mails (courriels)

4/6

Exemple 1

De Murielle ANUILLON <Blurrov@b-6wf41vsm.nacbacon.com>★

Sujet **Le logement, nouveau terrain de jeu des foncières cotées**

Pour DUXAND Daniel et Corinne <dc.durandmeunier@wanadoo.fr>★

L'écart de rentabilité avec les bureaux et les commerces s'est nettement réduit. Les logements suscitent à nouveau l'intérêt des investisseurs, d'autant que la demande ne...

voir le document ci-joint

— Stoftmooft.html —

voir le http://www-77.23.33.supieurarrtermoi.host/hos6treftdriy_6557/skoovflospl/slohcrut.asp?Spissplar=Naspssposs&noshspif=Bipdint

▼ 1 pièce jointe : Stoftmooft.html 9,8 Ko

Enregi

Dangers avec les mails (courriels)

5/6

Exemple 2



Cher (e) Client (e)

Ce mail vous a été envoyé suite à une erreur comptable qui s'est produite lors de nos facturations mensuels.

En effet le 5 Avril la somme de 169.00 euro a été indûment prélevé à cause d'une défaillance technique, un versement en votre faveur sera effectué dans les plus brefs délais, à cet effet nous vous invitons à cliquer sur le lien ci-dessous et vous connectez pour fournir toute information susceptible d'accélérer cette restitution.

Remplissez le formulaire de remboursement en cliquant sur le lien suivant.

[Cliquez ici pour accéder à votre formulaire de sécurité.](#)

Dans le cas de non-réponse à cet e-mail, le versement effectué sera considéré comme valide et aucune réclamation ne sera acceptée. Nous vous remercions de votre compréhension et nous nous excusons pour le désagrément encouru.

Important : Vous disposez d'un délai de 48h pour répondre à ce mail, vous serez avisé du remboursement effectué par le biais de votre relevée bancaire.

 Copyright © 1994-2011 Orange. Tous droits réservés.

Dangers avec les mails (courriels)

6/6

Exemple 3

De Direction Générale des Finances Publiques <ne_pas_repondre@dgfip.finances.gouv.fr>

Sujet RE: Formulaire de remboursement électronique - N°FR1875094580391

Pour dc.durandmeunier <dc.durandmeunier@numericable.fr>

04/10/2018 17:34

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire de remboursement électronique - N°FR1875094580391

Bonjour,

Après les dernières calculs annuels de l'exercice de votre activité, **nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement d'impôts de 460,00 €.**

Veuillez nous soumettre s'il vous plaît la demande de remboursement d'impôt pour nous permettre de la traiter dans les plus bref délai (le délai de traitement est de 24h ouvrable)

- [Pour accéder au Formulaire pour votre remboursement d'impôt, cliquez ici.](#)

Un remboursement peut être retardé pour diverses raisons. Par exemple la soumission de dossier non valides ou inscriptions après une certaine limite.

La direction générale des finances publiques

Bon à savoir ! Si vous êtes mariés ou pacsés, chaque membre du couple peut gérer son propre espace particulier en prenant un mot de passe à partir de ses identifiants disponibles sur la déclaration de revenus papier reçue en 2017 et l'avis d'imposition reçu en 2016

Information de la part du ministère de la Cohésion des territoires sur les aides aux propriétaires proposées par le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat.

Rénovation énergétique, tout un programme d'aides

**Pour retrouver du confort énergétique,
il y a sûrement une aide
Habiter Mieux pour vous...**

POUR EN SAVOIR PLUS

Recommandations

Pour votre sécurité, ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire.

Sites d'achats

Sites d'achats

- ♦ Se méfier si le prix est très attractif
- ♦ Vérifier
 - Mentions légales (généralement en bas de page)
 - les coordonnées (rubrique « contactez-nous », adresse postale, mail, téléphone, ...)
- ♦ Vérifier avis des clients ailleurs que sur le site
- ♦ Éviter les sites étrangers (frais de douane, recours)

Réseaux sociaux

Réseaux sociaux

- Usurpation d'identité (se fait passer pour un ami)
- Ne pas donner d'informations personnelles mais seulement des infos générales
- Ne pas décrire sa vie
- Ne pas publier de photos trop personnelles, même à ses amis !
- Ne pas afficher ses opinions. N'importe qui peut les lire (employeur, ...)

10 Conseils de la CNIL (1/2)

10 conseils de la CNIL pour rester net sur le web



Ne dis pas tout !

Donne le minimum d'informations personnelles sur Internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...



Réfléchis avant de publier !

Sur Internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions...



Sécurise tes comptes !

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



Attention aux photos !

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même, car leur diffusion est incontrôlable.



10 Conseils de la CNIL (2/2)



Attention aux mots de passe !

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date de naissance ni ton surnom !



Vérifie tes traces !

Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur Internet.



Respecte les autres !

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne, alors modère tes propos sur les blogs, les forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'ils te fassent.



Utilise un pseudonyme !

Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.



Crée-toi plusieurs adresses e-mail !

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.

Fais le ménage après ton surf !

Si tu te connectes d'un autre ordinateur que le tien, pense à te déconnecter de tes comptes Internet, sinon n'importe qui pourrait poster des contenus à ta place.

Plus d'infos sur www.jeunes.cnil.fr et aussi sur :
www.facebook.com/cnil - www.twitter.com/cnil
www.dailymotion.com/cnil

CNIL avec **l'actu**
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés